

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

Compte-rendu de la CLDR du jeudi 24 octobre 2013

Présent(e)s :

Maitre d'ouvrage

Sybille de Coster-Bauchau – Députée-Bourgmestre

Luc Coisman – Echevin

Caroline Theys – Coordinatrice du PCDR

Administration régionale

Xavier Dubois – Direction du Développement rural de la Région wallonne

Auteur de projet pour l'aménagement de la grange jacquet en Maison rurale

François Guerriat - Alternative sprl, Société d'architecture

Organe consultatif

21 membres présents – 11 excusés – 8 non justifiés

Ordre du jour :

Présentation du travail des groupes de travail (GT) :

- « Convivialité et solidarité »
- « Agriculture, économie et emploi »
- « Environnement et logement »
- « Mobilité »

Introduction par Sybille de Coster-Bauchau, Députée-Bourgmestre.

Présentation des nouveaux membres présents :

- A partir du 20 décembre 2013, Alexandra Chaidron reprendra la coordination du PCDR durant le congé de maternité de Caroline Theys.
- François Guerriat, représentant de la société Alternative sprl, a été désigné comme auteur de projet pour la réalisation de la fiche-projet prioritaire « Aménager une maison rurale à Grez ».

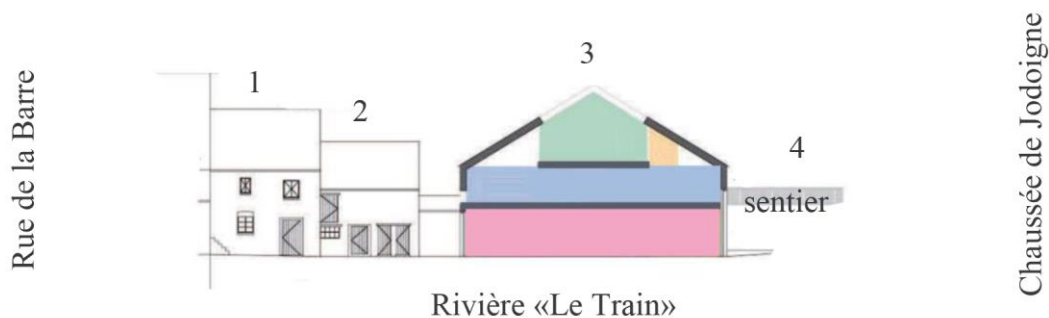
Avant de commencer l'ordre du jour, il est demandé aux membres de la CLDR si l'actualisation du règlement d'ordre intérieur, envoyé par courriel le mardi 2 juillet 2013, est acceptée. Aucune remarque n'est réalisée, l'ensemble des membres présents approuve le ROI tel que modifié à la dernière CLDR du 26 juin 2013.

Présentation du groupe de travail (GT) « Convivialité et solidarité »

16 juillet – Présentation par Cécile Huyberechts du travail réalisé par le GT

Le groupe de travail « Convivialité et solidarité »¹ s'est réuni le 16 juillet afin d'actualiser la fiche-projet prioritaire « Aménager une maison rurale à Grez ».

Le groupe de travail propose à la CLDR les fonctionnalités suivantes pour le bâtiment :



1. Logement « Concierge »
2. Rez-de-chaussée : Toilettes – Kitchenette – Espace de rangement
1^{er} étage : toilettes destinées pour le 1^{er} et 2^{ème} étage. Cet espace étant grand, il pourrait être scindé afin d'agrandir le logement concierge.
3. Rez-de-chaussée : salle polyvalente pouvant accueillir entre autres des marchés
1^{er} étage : bibliothèque et son coin de lecture – Ludothèque – Espace numérique – Office du Tourisme – Zone de passage entre les différents étages (ascenseur ?)
2^{ème} étage : Salle de réunion
4. La dépendance avant située à gauche du bâtiment (côté rivière) serait reconstruite mais du côté droit (côté sentier). La dépendance servirait d'espace d'accueil, de vestiaire et/ou de bar.

Le sentier serait recréé à gauche du bâtiment avec l'aménagement d'une passerelle (côté rivière). Le sentier actuel servirait de jonction entre l'avant et l'arrière du bâtiment.

Le groupe de travail rappelle qu'il est important :

- de garder le côté rural du bâtiment mais que quelques touches contemporaines peuvent être apportées.
- d'utiliser des matériaux écologiques et de prioriser l'isolation du bâtiment

18 octobre – Avis du Collège sur les actualisations proposées par le GT

De manière générale, le Collège communal accepte les propositions d'actualisations de la fiche.

¹ Annexe 1 : compte-rendu complet du groupe de travail « Convivialité et solidarité » du 16 juillet 2013

Il souhaite cependant apporter quelques modifications :

Au rez-de-chaussée :

- Un local technique/ cuisine avec accès couvert vers la grande salle.
- Un hall d'entrée avec ascenseur vers les niveaux supérieurs.
- L'espace entre la grange, la rivière « le Train » et le bâtiment qui n'appartient pas à la commune pourrait être bâti pour un local technique ou rangement (l'idée n'a pas été retenue car il est interdit de construire un nouveau bâtiment à côté d'une rivière).
- Création d'un espace terrasse entre la grange, la rivière « le Train » et le bâtiment qui n'appartient pas à la commune
- La dépendance avant du bâtiment serait maintenue afin de créer un hall d'accueil.
- Le sentier sera maintenu à droite du bâtiment car il est repris à l'atlas des chemins et sentiers. Il n'y plus de possibilité de supprimer les sentiers. La procédure de déplacement combiné à celle de l'obtention d'une autorisation de travaux sur cours d'eau est assez lourde. De plus, manque d'intimité avec la terrasse située entre le bâtiment et la rivière Il sera couvert afin d'agrandir l'espace du 1^{er} étage.

Au 1^{er} étage :

- Organiser l'espace pour qu'il puisse accueillir la bibliothèque, l'OTL, l'espace numérique (8PC + bureau), la ludothèque et une salle polyvalente de taille moyenne mais agencée de manière à ce qu'elle puisse accueillir des réunions entre autres communales.

Au 2^{ème} étage :

Pas de changement.

Le 18 octobre, le compte-rendu du groupe de travail et l'avis du Collège communal ont été transmis à Monsieur Guerriat, auteur de projet désigné pour la réalisation de la fiche-projet.

24 octobre – Présentation d'un avant-projet par la société alternative SPRL

Une présentation² a été réalisée par la société Alternative SPRL reprenant le travail du groupe de travail et les remarques du Collège. Cette proposition n'est qu'une illustration de ce qui pourrait être réalisé. Il faut tenir compte uniquement des fonctionnalités des bâtiments et ne pas rentrer dans les détails de cet avant-projet.

Suite aux présentations de Cécile Huyberechts, porte-parole du groupe de travail, Luc Coisman, Echevin et Monsieur Guerriat, auteur de projet, de nombreuses interpellations de la part de certains membres de la CLDR ont eu lieu quant à la méthodologie choisie par la Commune et au sentiment de non-respect du travail réalisé par le groupe de travail.

Afin d'éclaircir la situation, Monsieur Dubois, représentant de la Région wallonne, prend la parole pour rappeler où nous en sommes dans la procédure.

² Annexe 2 : power-point reprenant l'avant-projet de la société Alternative SPRL

Le rôle de la CLDR aujourd'hui est bien de se prononcer sur les fonctionnalités que l'on veut voir dans cette grange (ex : avoir des salles polyvalentes de petite et grande taille – ne pas rentrer dans les mètres) tout en respectant la fiche-projet.

Fiche-projet qui reste pour la Région wallonne la référence lors de la demande de convention-exécution.

Quand la commune réalisera la demande de convention-exécution, la Région wallonne partira de la fiche-projet et regardera quelles sont les objectifs de cette fiche qui ont été approuvés par la CLDR, le Conseil communal et la Région wallonne. Elle vérifiera que le projet actualisé correspond bien aux objectifs repris dans la fiche-projet.

Pourquoi définir les fonctionnalités à cette étape ? Pour permettre à l'auteur de projet désigné de chiffrer à la grosse louche un budget afin que la commune puisse remettre sa demande de convention-exécution.

Il est important également de rappeler que plus de la moitié des surfaces de la grange Jacquet doit être consacré à des compétences de la Région wallonne. Si l'on regarde le projet présenté actuellement, on parle de salles de concert, de conseil, de bibliothèque ... qui sont des compétences de la Communauté française alors que le logement et les **salles polyvalentes** (maisons de village) sont bien des compétences de la Région wallonne. Lors de l'élaboration du projet, il sera important que des espaces de rangement soient prévus dans les plans afin de montrer que ces salles pourront accueillir tout type d'événements. La CLDR sera associée à la réflexion de la gestion de la salle plus tard car aujourd'hui cette réflexion est prématurée.

Une fois que la demande de convention-exécution, reprenant les fonctionnalités de la maison rurale et le budget, sera signée pour approbation par le ministre, l'auteur de projet aura les informations nécessaires pour revenir proposer un avant-projet à la CLDR (obligation du développement rural). C'est seulement à ce moment que l'on pourra proposer des options comme par exemple le choix d'un ascenseur.

Ce sera le rôle de l'auteur de projet d'informer des possibilités techniques et d'informer la CLDR si cela n'entre pas dans le budget.

En fonction de ces éléments, la CLDR et la Commune devront présenter un projet qui tient la route et qui respecte le budget initial dans un délai de 18 mois à partir de la signature du ministre.

Suite à cette mise au net de la procédure, il est proposé à la CLDR d'approuver les fonctionnalités suivantes pour l'aménagement de la maison rurale :

Dans le bâtiment principal :

- Au rez-de-chaussée : **la plus grande salle polyvalente possible** avec l'idée que la salle puisse accueillir un marché (important de le signaler car différent des salles du 1^{er} et 2^{ème} étage), **cuisine, bar, accueil, vestiaire, WC**. Important d'avoir une hauteur correcte de la salle pour pouvoir monter par exemple un podium à l'intérieur

- Au 1^{er} étage : **Bibliothèque – Ludothèque - Espace Public Numérique - Office du Tourisme** dans un espace regroupé appelé « Espace rencontre » et une **salle polyvalente la plus modulable possible** (garder cette modularité ouverte vers les espaces culturelles). Cette salle sera destinée aux associations et aux réunions communales et pourra prévoir d'être scindée en plusieurs salles.
- Au 2^{ème} étage : **salle polyvalente modulable**

Sur la moitié de l'habitation :

- le logement

Remarques :

- ✓ Intégrer la passerelle dans les fonctionnalités
- ✓ Si on peut se passer de l'espace ascenseur on gagne de la place. (l'auteur de projet prévoira le budget ascenseur pour avoir une idée du coût)
- ✓ Objectif d'avoir des étages indépendants.

La CLDR approuve à l'unanimité les fonctionnalités citées ci-dessus.

La Commune réalisera la demande de convention-exécution auprès de la Région wallonne avant la fin de l'année. Une fois la signature du ministre obtenue, la Commune reprendra contact avec l'auteur de projet pour démarrer la réalisation du projet définitif.

Présentation du groupe de travail « Agriculture, économie et emploi »

Cette première réunion a permis de faire l'état des lieux de chaque fiche-projet³ relative aux thématiques « Agriculture, économie et emploi » des lots 0-1-2-3.

En est ressorti :

- Le GT aimerait savoir pourquoi l'engagement d'un **Agent de Développement local** n'est plus d'actualité. Luc Coisman et Sybille de Coster Bauchau répondent que ce n'est pas une priorité de la majorité.
- Par rapport à la fiche-projet : « **mettre en place une unité de biométhanisation** »
 - Si une nouvelle visite est organisée, prévoir la visite d'un modèle qui est bien en place. Pourquoi pas en Allemagne car les unités semblent plus performantes que chez nous.
 - Il sera important de développer de nombreuses pistes telles que la typologie, les ressources nécessaires pour alimenter l'unité, comment valoriser la récupération d'énergie, l'implantation de l'unité...
 - Lors du prochain groupe de travail, la présence de l'Echevin et du conseiller en Energie est demandée.
- Il est proposé de faire un appel via le bulletin communal pour savoir si des personnes seraient intéressées de devenir guide rural en vue de développer la

³ Annexe 3 : Compte-rendu complet du groupe de travail « Agriculture, économie et emploi » du mardi 10 septembre 2013

fiche « **Mettre en place une formation de guides ruraux dans le but de créer un réseau** ».

- La fiche-projet « **Organiser un salon des associations et artisans sur le thème du mieux-vivre** » pourrait très vite voir le jour car elle ne demande pas de subsides régionaux et elle permettrait d'avoir une action PCDR ouverte au public. Ce salon, événement ponctuel, pourrait être symbolisé par la suite et de manière permanente par le hall relais agricole.
- Il est demandé de définir plus clairement le rôle du **hall relais agricole**
- **Divers**
 - La présence du quart communal aux groupes de travail est demandée. cela permettrait de pouvoir poser les questions aux personnes concernées et d'être informé de l'actualité communale.
 - Le GT demande à la majorité s'il est possible d'engager un employé PCDR. Cette personne pourrait travailler mi-temps comme ADL et mi-temps comme agent PCDR.
 - Il est demandé pour les prochaines réunions de préciser le fil conducteur à suivre.

Présentation du groupe de travail « Environnement et logement »

Cette première réunion a permis de faire l'état des lieux de chaque fiche-projet⁴ relative aux thématiques « Environnement et logement » des lots 0-1-2-3.

En est ressorti :

- Des propositions afin de **sensibiliser à la problématique des déchets d'immondices** comme organiser une journée où les citoyens nettoient leur quartier, l'utilisation de poubelles à puces, mettre en place des actions pour sensibiliser les enfants dans les écoles...
- En plus des actions menées par le plan Maya, il serait intéressant de proposer aux écoles de l'entité de construire un hôtel à insectes en vue de continuer le **développement des actions de promotion de l'apiculture.**
- Dans le cadre de la fiche-projet « **Elargir le rôle du service logement et mettre en place une régie foncière** », une réunion⁵ a eu lieu le mardi 15 octobre pour définir un cahier des charges en vue de créer un cadastre qualitatif des biens bâtis et non-bâtis de la commune, du CPAS, des services publics et des fabriques d'églises. L'objectif de ce cadastre sera d'optimiser le patrimoine public et d'avoir une banque de données utile à toute l'administration.
Il a également été proposé de scinder ce projet :
 - élargir le rôle du service logement
 - mettre en place une régie foncière

⁴ Annexe 4 : Compte-rendu complet du groupe de travail « Environnement et logement » du jeudi 12 septembre 2013

⁵ Annexe 5 : Compte-rendu complet de la 2^{ème} réunion du groupe de travail « Environnement et logement » du mardi 15 octobre 2013

- Le GT aimerait savoir la position de la Commune quant à l'**habitat groupé** avant de développer cette fiche.
- **Divers**
 - Le GT insiste sur la nécessité de trouver des forces vives au sein de l'administration pour assurer la coordination des projets ou le suivi de certains points spécifiques.

Présentation du groupe de travail « Mobilité »

Cette première réunion a permis de faire l'état des lieux de chaque fiche-projet⁶ relative à la thématique « Mobilité » des lots 0-1-2-3.

En est ressorti :

- le GT reviendra plus tard sur les fiches relatives à l'**aménagement de la place de Gastuche** et à la **sécurisation de la traversée de Gastuche** car elles dépendront fortement des différents projets urbanistiques et de mobilité tels que la ZACC et le contournement nord de Wavre.
- La **sécurisation de la traversée du village d'Archennes** est actuellement en cours. Le GT reviendra sur la fiche-projet une fois les travaux terminés afin de réfléchir sur l'installation d'aménagements complémentaires si cela s'avère nécessaire.
Une réflexion a également eu lieu sur le partage de voirie entre utilisateurs.
- La prochaine réunion de ce GT travaillera sur les deux fiches du lot 1 c'est-à-dire « **Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées** » et « **Mettre sur pied un contrat des chemins et sentiers** ». Lors de cette réunion, 4 liaisons lentes utilitaires seront mise en avant.
- Un appel à projet de la Province a permis à la commune de remettre un projet pour l'aménagement de parkings vélos aux abords des 4 gares situées sur le territoire de la Commune. Cet appel répond en partie à la fiche « **Aménager des pôles intermodaux aux abords des gares et arrêts de bus principaux** ». Des réflexions ont été soulevées et des propositions réalisées pour développer cette fiche-projet.
- La commune va faire appel à un bureau d'étude pour réaliser un plan de mobilité sur Grez-centre. **L'aménagement de la place Ernest Dubois** fera partie de cette réflexion. Il sera demandé au bureau d'étude de travailler avec ce groupe de travail.
- Lorsque **l'aménagement de la place de Pécrot** sera abordé, il sera opportun de prendre contact avec le comité des fêtes de Pécrot et la balle-pelote. Il faudra également tenir compte de la fiche-projet relative à l'aménagement d'une maison de village de Pécrot.

⁶ Annexe 6 : Compte-rendu complet du groupe de travail « Mobilité » du mardi 17 septembre 2013

Divers

Lors des prochaines réunions, un ordre du jour sera plus clairement défini. Cependant, il était important de faire l'état des lieux de tous les projets approuvés et de poser une base pour toutes et tous.

Il est également important de souligner que le rôle de la CLDR a changé. Suite à l'approbation du PCDR, nous commençons la concrétisation des fiches-projets. Les réunions en groupe de travail permettent de développer des fiches qui n'ont pas besoin de subsides et qui peuvent donc voir le jour plus rapidement. Cela permet également de maintenir une dynamique au sein de la CLDR.

Annexe 1

Compte-rendu du groupe de travail « Convivialité et solidarité » Mardi 16 juillet 2013

Présent(e)s :

Maitre d'ouvrage

Luc Coisman – Echevin

Caroline Theys – Coordinatrice du PCDR

Organe consultatif

16 personnes présentes – 1 excusé

Ordre du jour :

- Visite de la Grange Jacquet et de ses dépendances
 - Réflexions sur les fonctionnalités de ces bâtiments
-

Visite



Dépendance avant

Il a été décidé de la reconstruire à droite du bâtiment.

Cela permettra d'avoir un espace d'accueil, un vestiaire ainsi qu'un espace bar.

On pourra ainsi profiter de cette espace pour des événements ouverts vers l'esplanade comme par exemple des expositions, la vente de produits locaux ou marché « local-bio »

Le sentier serait recréé à gauche du bâtiment avec une passerelle au-dessus de la rivière « le Train ».

Le sentier actuel servirait de jonction entre l'avant et l'arrière du bâtiment.

Grange

Rez-de-chaussée : Salle polyvalente (prévoir une certaine hauteur pour le plafond – important pour l'utilisation de podium et/ou acoustique lors de concerts)

1^{er} étage : Bibliothèque et son coin lecture – Ludothèque – Espace numérique – Office du Tourisme – Zone de passage entre les différents étages (ascenseur ?)

2^{ème} étage : Salle de réunion – une ou deux en fonction de la hauteur du plafond.
(la salle de réunion estimée sur plan à 68m² risque d'être plus petite si le plafond du rez-de-chaussée est rehaussé)

Propositions :

- Proposer à l'auteur de projet d'aménager un puits de lumière au centre du bâtiment entre les trois niveaux avec plancher de verre sur 9m² si cela ne prend pas trop de place et si cela ne coûte pas trop cher.
- Préciser dans le règlement que cette salle ne sera pas accessible aux locations de particulier.
- En déménageant l'Espace numérique à la maison rurale, cela permettrait d'agrandir l'Espace de la Malle à Grez qui est un peu à l'étroit actuellement.
- Voir si ça vaut la peine de prévoir des cloisonnements amovibles (prévoir un système de qualité et non des simples tentures acoustiques) pour la salle polyvalente.
- Prévoir le matériel de sonorisation pour la salle polyvalente (prévu dans la fiche-projet)

Dépendance arrière annexée à la grange

Rez-de-chaussée : toilettes – kitchenette – Espace de rangement

Ces toilettes seront accessibles par la grange et par la cour extérieure. Cela permettra d'avoir des sanitaires accessibles lors d'événements publics ayant lieu sur l'esplanade.

1^{er} étage : toilettes destinées aux étages 1 et 2. Cet espace est grand pour y installer uniquement des toilettes. Il pourrait être scindé afin d'agrandir la salle de bain du concierge.

Dépendance arrière annexée à une habitation

Rez-de-chaussée et 1^{er} étage : logement « concierge »

Nouvelle proposition d'affectations sur plan

(manque dépendance avant + nouveau sentier)

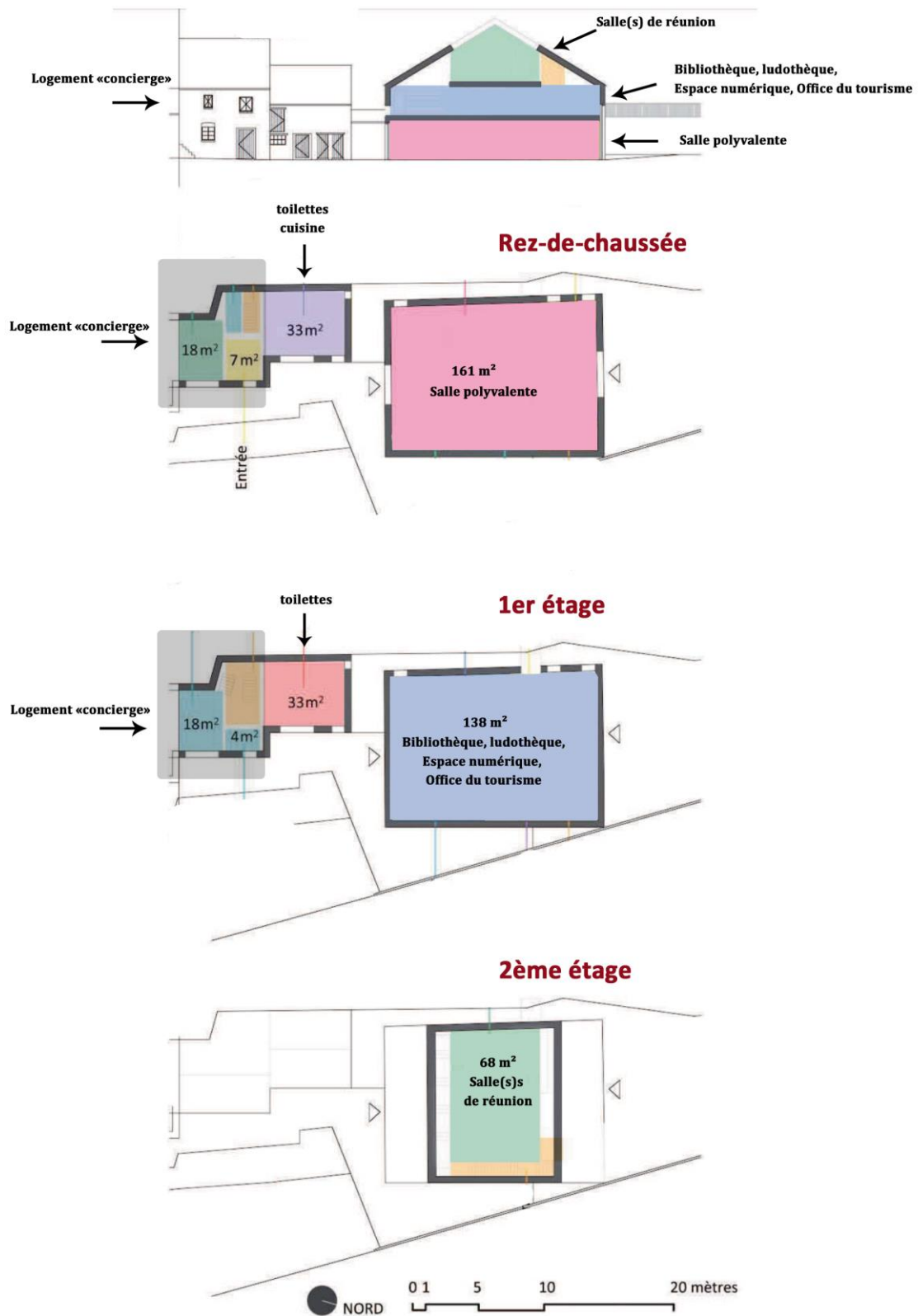
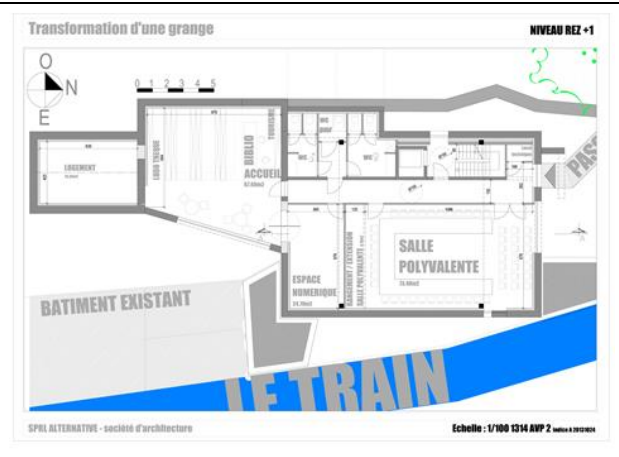
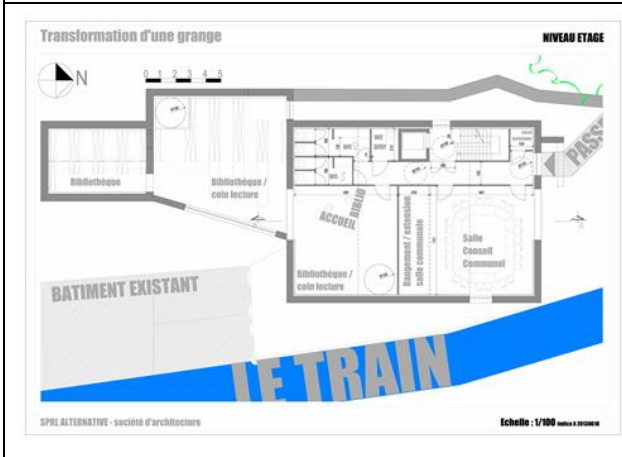
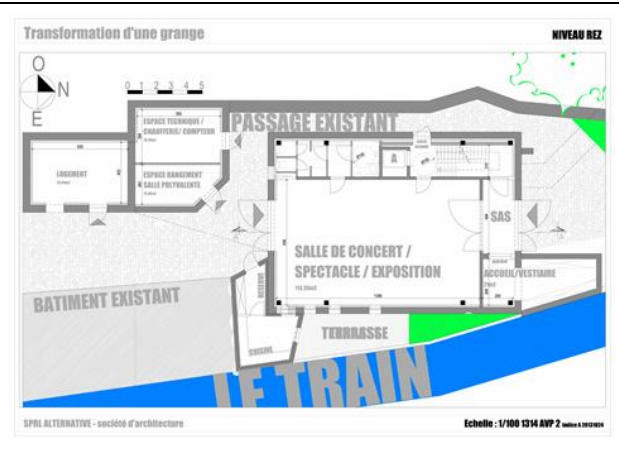
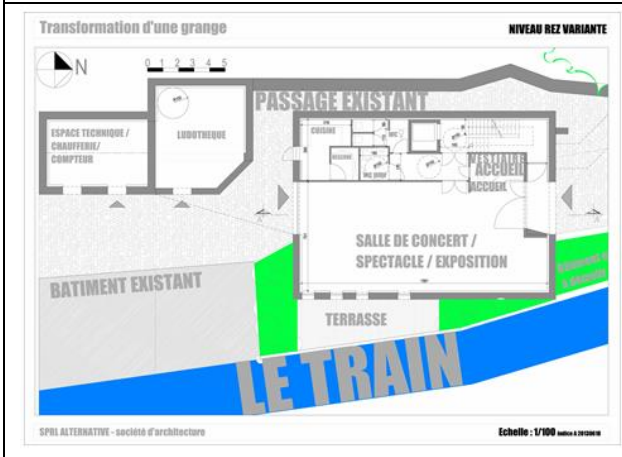
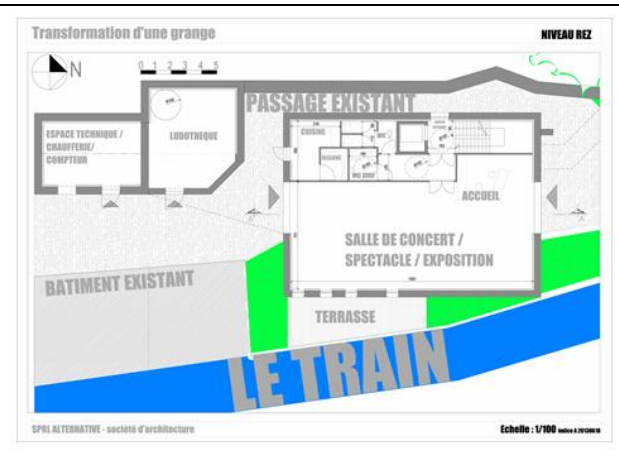
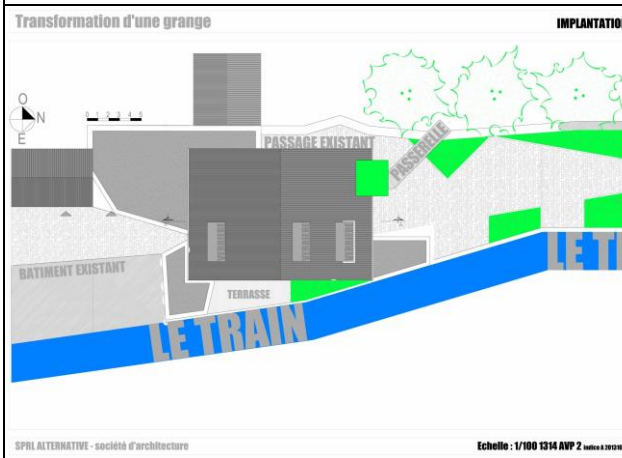
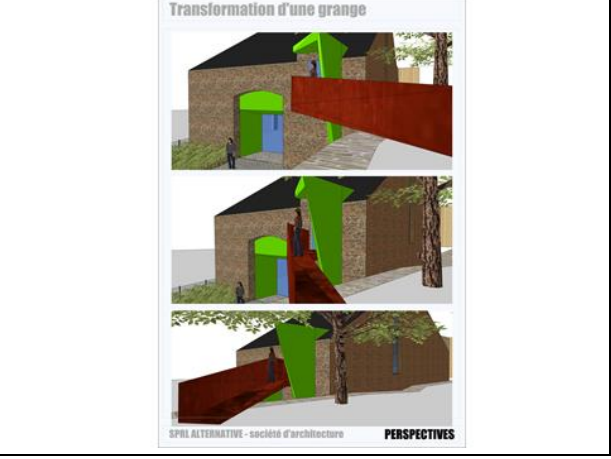
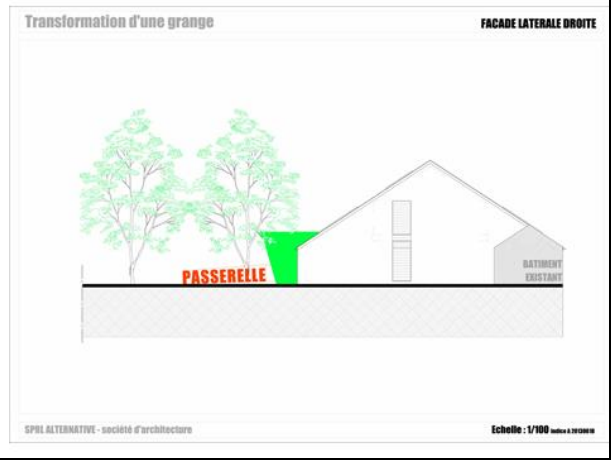
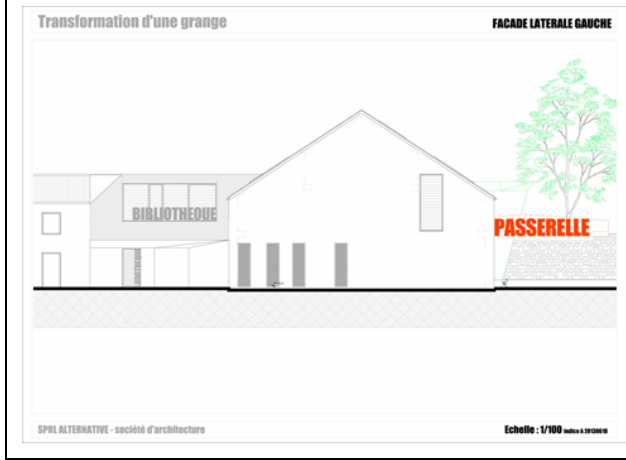
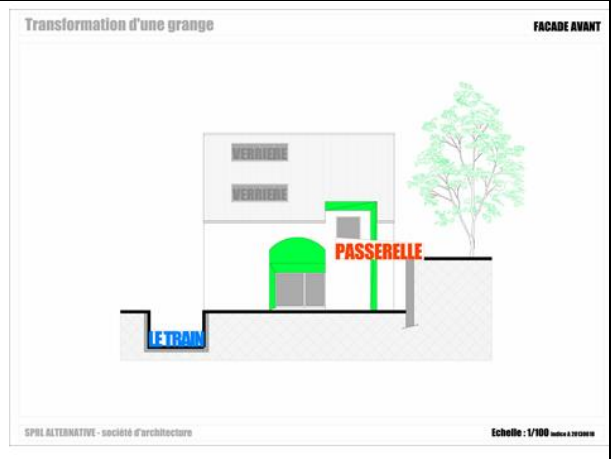
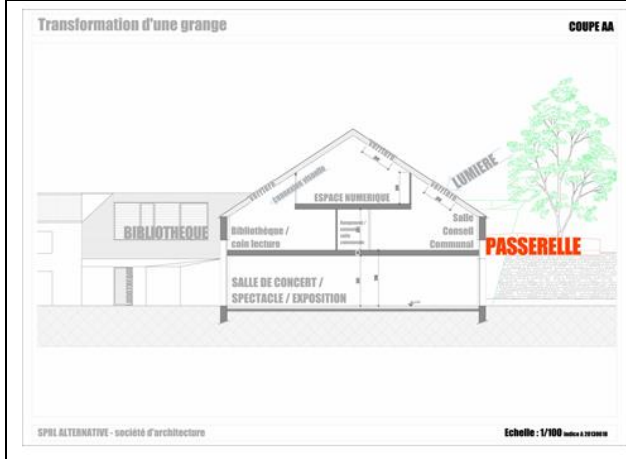
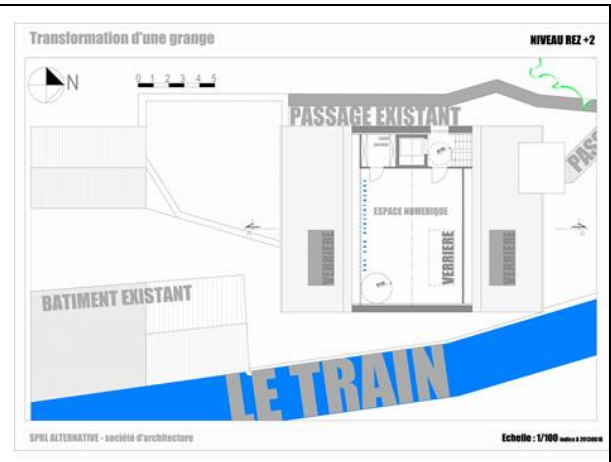
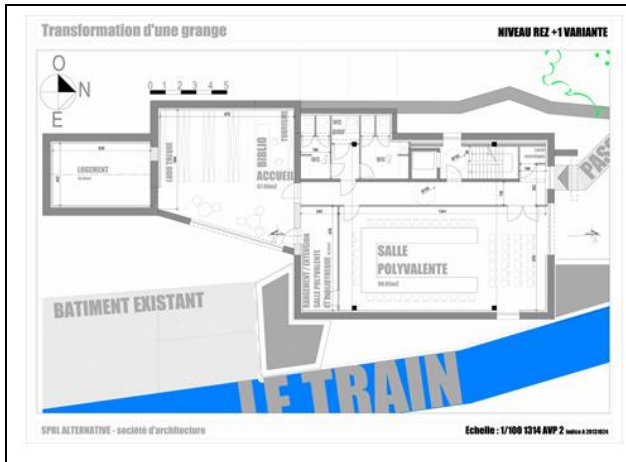


Figure 2 : hypothèse d'aménagement 1

Annexe 2





Annexe 3

Compte-rendu du groupe de travail « Agriculture, économie et emploi » Mardi 10 septembre 2013

Présent(e)s :

Maitre d'ouvrage

Caroline Theys – Coordinatrice du PCDR

Organe consultatif

9 personnes présentes – 3 excusés

Ordre du jour :

- Etat des lieux des lots 0
 - Réflexions sur certaines fiches-projets
 - Méthodologie de travail
-

Etat des lieux des lots 0

Créer un guichet de l'économie et de l'emploi

L'engagement d'un Agent de Développement local (ADL) n'est plus d'actualité.

Lors de la prochaine CLDR du 26 septembre, le groupe de travail demandera une explication à la majorité quant au développement de ce projet.

Aider les maraîchers particuliers amateurs

Actions :

- Echange de jardins : mise en place d'une plate-forme « prêter son jardin.be » disponible sur le site du PCDN. Actuellement 6 habitants de Grez-Doiceau proposent leur jardin grâce à ce système.
- Potager communautaire : Il existe des initiatives privées. Des réflexions ont lieu pour développer ce projet au mieux au sein de la Commune.

Réflexions sur certaines fiches-projets

Mettre en place une unité de biométhanisation

Suite à la visite de l'unité de biométhanisation de Surice⁷, il avait été conclu qu'il était important de visiter plusieurs unités de biométhanisation et d'interroger un maximum d'acteurs lors de l'élaboration d'un tel projet.

Si une nouvelle visite est organisée, il serait intéressant de découvrir un modèle qui fonctionne et qui est bien en place. Certaines unités de biométhanisation semblent plus

⁷ Annexe 1 : Compte-rendu de la visite

performantes en Allemagne. Il serait donc intéressant d'organiser une visite chez nos voisins.

De nombreuses pistes doivent également être développées :

- Existe-t-il une typologie, une structure qui mène au succès ? (identifier les structures existantes)
- Quelles sont les ressources nécessaires pour alimenter l'unité ? (sont-elles disponibles sur le territoire communal ou faut-il les faire venir d'ailleurs)
- Avons-nous les partenaires nécessaires et comment les convaincre de se joindre au projet ?
- Comment valoriser la récupération d'énergie ?
- Quelle implantation choisir ?
- Qu'en est-il de la politique agricole communale (PAC)
- Y a-t-il une concurrence entre les différentes sources (compost ≠ biométhanisation)

Lors du prochain groupe de travail, la présence de l'Echevin responsable du PCDR ainsi que du Conseiller en Energie est demandée afin de débattre de ces différentes pistes.

Mettre en place une formation de guides ruraux dans le but de créer un réseau

Il est proposé de faire un appel via le bulletin communal pour savoir si des personnes seraient intéressées de devenir guide rural. Cet appel peut également s'ouvrir aux guides nature qui souhaiteraient obtenir une formation complémentaire.

Il serait également opportun de prendre contact avec l'Office du Tourisme et le PCDN pour développer cette fiche-projet.

Organiser un salon des associations et artisans sur le thème du « mieux-vivre »

Cette fiche-projet, avec l'apport de ressources humaines, pourrait très vite voir le jour. Cela permettrait de mettre en relation des personnes, des associations mais aussi d'avoir une action du PCDR ouverte au public.

Ce salon, événement ponctuel, pourrait être symbolisé par la suite et de manière permanente par **le hall relais agricole** (important de définir ce que l'on attend de ce bâtiment).

DIVERS

Présence du ¼ communal

Le groupe de travail précise qu'il est important que le ¼ communal soit représenté par au moins 1 membre de chaque groupe politique. La présence de l'Echevin responsable du PCDR est également souhaitée.

L'actualité de la Commune évolue constamment. Cela permettrait de pouvoir poser directement les questions aux personnes concernées. Leur rôle ne serait donc pas de sanctionner les idées (l'ensemble du PCDR a été approuvé à l'unanimité par le Conseil

communal du 6 mars 2012) mais bien d'enrichir les débats et de permettre d'avancer tous ensemble sur les différents projets.

Engagement d'un employé « PCDR »

Lors de la CLDR, il sera également proposé d'engager une personne pour coordonner le PCDR. Cette personne pourrait travailler mi-temps comme ADL et consacrer le reste du mi-temps à la coordination et à la concrétisation des fiches-projets du PCDR.

On peut se baser sur la candidature d'un Project Manager Officer (PMO)⁸.

Vision globale

Pour les prochaines réunions, il est demandé de préciser quelles sont les objectifs à atteindre, le fil conducteur à suivre.

⁸ Annexe 2 : fiche de description de la fonction de PMO qui a servi pour le recrutement d'une personne ressource pour le compte de l'association des alumni de Solvay.

ANNEXE 1 - COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Programme Communal de Développement Rural de Grez-Doiceau

Visite de l'unité de biométhanisation de Surice – 30 juin 2012

Compte-rendu de la visite

Contexte socio-économique

Surice est un village appartenant à la commune de Philippeville. La population a été importante vers 1970 (700 hab.) avant d'atteindre un creux en 2001 (400 hab.) puis de repartir à la hausse (450 hab. en 2012). Économiquement, la région peut être qualifiée de « sinistrée ». La dynamique économique locale est faible, même si elle redémarre et que les écoles sont à présent à nouveau remplies. L'arrivée de l'unité est en cela un point positif.

L'unité ne crée pas spécialement d'emploi direct. M. Burniaux s'occupe de l'unité, à raison de 3 à 4 heures par jour. Il ne s'agit cependant pas du tout d'un emploi à mi-temps. Tout d'abord, il s'agit de prévoir ces heures chaque jour de l'année. Ensuite, il y a régulièrement du travail supplémentaire à effectuer (casse, conduit obstrué, etc.) et ce dernier peut survenir en soirée ou le week-end. À côté de l'unité, M. Burniaux gère une exploitation agricole (actuellement en conversion bio).

Historique du projet

L'appel à projets a été lancé par la Région wallonne et les instances européennes en 2001. L'asbl « La Surizée » créée pour l'occasion a alors été sélectionnée. Mais le terrain acheté pour implanter l'unité n'a pu être utilisé. Il a en effet fait l'objet de spéculation immobilière et une campagne a été montée contre le projet de biométhanisation (odeurs, dangerosité, etc.). La population a été convaincue par les arguments de cette campagne et l'asbl a abandonné l'idée d'utiliser ce terrain. Des personnes possédant une certaine aura encadraient en effet la campagne : avocats, chercheur, etc. M. Burniaux insiste sur la nécessité de bien communiquer sur un projet de ce type. Il faut informer, sensibiliser, démystifier, éduquer⁹.

Un autre terrain n'a pas été simple à trouver. Les acteurs du projet souhaitaient en effet que la chaleur produite par la cogénération soit utilisée pour un réseau de chaleur à destination d'habitations. Il fallait donc une certaine proximité, des terrains appartenant tous à des personnes favorables au projet.

Finalement, M. Burniaux a proposé à l'asbl de mettre un de ses terrains à disposition, bien situé par rapport à des logements à fournir (pas de terrain appartenant à une tierce personne dans le chemin). L'asbl a accepté et un accord a été trouvé : 30 ares sont loués à l'asbl (15 ares construits) et une concession d'exploitation est allouée à M. Burniaux. Le projet est construit durablement sur le plan juridique et notarié : bail emphytéotique, etc. C'est utile, car le conseil d'administration d'une asbl est moins stable que ce dont une unité de biométhanisation a besoin. Le Collège communal a toujours refusé le permis d'exploiter mais un recours a été introduit chez le ministre et finalement le permis fut octroyé. Après des années de déboires administratifs et neufs mois de construction, le 19 juin 2006, l'unité est lancée.

⁹ Ce genre de campagne anti-biométhanisation érigée sur la base d'arguments fallacieux a eu lieu dans d'autres communes wallonnes, par exemple à Aiseau-Présles.

Coût

Le coût de l'unité est de 850.000 euros. Les fonds proviennent pour la quasi-totalité (90%) des instances européennes et de la Région wallonne. Sans les aides (mais avec les certificats verts), le temps de retour sur investissement (TRI) de l'installation est estimé à 17,5 ans. Si l'installation était plus puissante (200 kW), à réseau de chaleur égal, le TRI diminuerait : 7.5 ans.

Pour les intrants : les matières secondaires sont offertes, l'amidon est acheté, les effluents sont déposés et repris (sous forme de digestat), le maïs est acheté au prix de marché. Il s'agit d'une bonne opération pour l'agriculteur fournissant le maïs : la totalité de la masse entrante est retournée sous forme de digestat, d'où valeur fertilisante.

Intrants

Il faut nourrir l'unité de manière régulière de façon à ne pas perturber les réactions chimiques qui y ont lieu. La stabilité de l'approvisionnement est importante. L'estomac demande 10 tonnes par jour (en plusieurs fois), soit 3500 à 4000 tonnes par an.

Les intrants sont : des effluents d'élevage, des radicules de betterave, le triage de certaines céréales, du maïs énergétique, de la tonte de pelouse, de l'amidon de patate (d'une usine de frites). Chaque intrant a ses caractéristiques propres : disponibilité pendant l'année, capacité à produire du méthane, proportion d'énergie (carbone), proportion de protéine (azote), etc.

Les effluents ne sont pas égaux : le cheval fournit un bon effluent, le bovin un effluent excellent au point de vue bactérien et le porc un effluent pauvre. En ce qui concerne la distinction entre le lisier et le fumier pailleux : il faut de tout. Certains intrants fournissent le méthane (CH₄), certains l'ensemencement nécessaires aux microorganismes de l'unité (lisier ou fumier de bovins), etc.

L'utilisation des radicules de betterave par l'unité est une opération utile pour l'usine, qui ne doit plus payer pour la mise en décharge. Les grosses usines produisant des déchets pouvant générer du biogaz franchissent le pas de créer leur propre unité de biométhanisation si la rentabilité est assurée.

Le maïs énergétique sert quant à lui de stock, de dépannage, de manière à ne jamais rompre le cycle. Il peut s'agir d'une variété spécifique, orientée vers la production de biomasse (matière non ligneuse) et non de nourriture. Sous nos latitudes, cette variété met trop de temps à mûrir pour être utile du point de vue nourriture. L'utilisation de cultures énergétiques est à envisager après épuisement du potentiel organique local disponible.

On limite l'utilisation des déchets des entreprises de parcs et jardins : les branches contiennent trop de lignine et cela bouche les conduits. On ne met pas de semences traitées (contre les phytopathologies) dans l'estomac : c'est dangereux pour le contenu de ce dernier.

Il n'y a pas d'introduction des déchets ménagers. D'une part, il faudrait un permis, qui s'accompagne d'une analyse à faire toutes les 1000 tonnes. Ces tests sont coûteux et il y a de surcroît un risque de perdre et de devoir évacuer 1000 tonnes en cas de test positif. Cela n'est pas rentable. D'autre part, on est à la campagne : les gens ont des composts et des poules qui consomment déjà les intrants. Enfin, **le coût de la collecte et du transport de ces déchets ménagers est un frein important.**

Une tentative d'incorporation de gluten a eu lieu (venant de Biowanze, producteur de bioéthanol). Du gluten, c'est du carbone et des protéines (donc de l'azote). Il y a eu trop de protéines, donc l'estomac a subi une intoxication ammoniacale. La dégradation des protéines a créé une importante

production de sulfure d'hydrogène¹⁰ (H₂S). Ce dernier, que l'on n'est pas arrivé à annihiler (avec de l'air), a attaqué les soupapes du moteur. Fin de l'expérience. Sur les grosses installations (>500 kW) pour lesquelles c'est rentable, on installe des détecteurs et des systèmes de correction automatiques (charbon actif, etc.).

Biogaz, sécurité, etc.

Le biogaz est produit dans une cuve, et s'accumule sous la bâche de cette dernière. Si la pression augmente de trop, on diminue l'apport d'intrants. Un dégazage est possible si la pression est trop importante, et une torchère peut être utilisée si nécessaire : en fonction de la quantité et de la qualité du gaz relâché dans l'atmosphère, il peut être obligatoire de le brûler.

En ce qui concerne les analyses, il y en a quatre par an. Trois offertes par une société d'analyse, une payée par l'exploitant.

Cogénération

La cogénération, c'est le fait de produire deux énergies dans un seul processus (faire d'une pierre deux coups). Dans le cas présent, le moteur qui brûle le biogaz produit d'une part de l'électricité et d'autre part de la chaleur.

L'électricité produite (700 MWh) est utilisée par l'exploitation de M. Burniaux (50 MWh) et réinjectée sur le réseau (650 MWh). L'unité est donc bien enregistrée comme « producteur d'électricité » auprès de la Région wallonne. 700 MWh, c'est plus que la consommation électrique de tout le village. On ne peut raccorder directement les habitations (ce n'est pas rentable au vu du coût du câblage pour des consommateurs à 3500 kWh annuels), il s'agit donc d'une autonomie en électricité dans les chiffres uniquement.

La chaleur produite (1200 MWh) est utilisée pour 17 logements (400 MWh soit 40 000 litres de mazout évités) et le maintien en température de l'estomac (260 MWh). Il reste 500 MWh non consommés, actuellement relâchés dans l'atmosphère via des radiateurs. Le séchage de bois de chauffage (plaquette forestière) est envisagé : la chaudière d'un atelier protégé de la région consomme actuellement 45 000 litres de mazout, soit l'équivalent de 450 MWh.

Réseau de chaleur

Le réseau de chaleur fournit 17 logements, « choisis par le compas ». En effet, c'est le rayon d'action de l'unité qui détermine les logements éligibles au réseau de chaleur. M. Burniaux a proposé à ces habitations du chauffage à la moitié du prix de celui du mazout, aucune n'a refusé, malgré certains désagréments : travaux de voirie, installation de nouveau matériel dans l'habitation (l'échangeur à placer entre le réseau de chaleur et le circuit des radiateurs, etc.).

Digestat

Le digestat revient aux trois agriculteurs qui ont amenés les effluents. Il leur apporte une autonomie totale en fumure (200 ha). Quantitativement, c'est un parfait retour, sauf en carbone à cause de la part volatile qui constitue le biogaz extrait. L'appauvrissement en carbone n'est pas dommageable pour une culture conventionnelle (dénommée ainsi par opposition au bio et aux ogm). Si on met de la paille (via le fumier) ou de la pelouse dans les intrants, il y aura assez de carbone. Pour les cultures biologiques, l'ajout de paille n'est pas obligatoire mais est intéressant.

¹⁰ Aussi « sulfure de dihydrogène », « hydrogène sulfuré », « acide sulfhydrique ». L'odeur de ce gaz rappelle celle de l'œuf pourri.

Qualitativement, si le bilan carbone est bon (c'est-à-dire neutre), la forme d'apport du carbone pourrait perturber le complexe argilo-humique. Disons que ce ne peut pas être pire que dans les grandes cultures.

L'épandage se fait sur culture en une fois au printemps, grâce à un bras de 18 mètres, sans incorporation, à une température qui doit être inférieure à 25°C. C'est difficile au niveau pratique: on parle de 30-35 tonnes à l'hectare. Il n'y a pas de problème à épandre sur le froment : le liquide (15% de matière sèche) noircit la culture mais ne la brûle pas.

Avantages d'une unité

Premièrement, il s'agit d'énergie renouvelable. Ensuite, il s'agit d'une production locale, qui crée indirectement un peu d'emploi sans consommer trop d'espace. Ces deux points combinés, on peut dire qu'on limite le soutien aux conflits dans les régions pétrolifères. Enfin, il s'agit d'une production locale qui donne de l'activité aux agriculteurs, qui ont bien besoin de soutien. Agriculteurs qui bénéficieront d'une matière à épandre désodorisée, les odeurs n'existent plus qu'autour du stock d'intrants et sous ses vents comme dans une exploitation conventionnelle avec bétail.

Garanties financières

M. Burniaux ne possède pas de garanties d'approvisionnement en intrants, et ne donne pas de garanties en ce qui concerne le chauffage. En ce qui concerne les intrants : les agriculteurs impliqués sont peu nombreux (trois) et s'entendent bien, tout se passe donc dans une ambiance bon enfant. Il n'y a pas de convention, que ce soit pour un tonnage annuel, un type d'intrant ou la régularité de l'approvisionnement. En ce qui concerne les particuliers, tous ont une chaudière au mazout qui peut pallier à un arrêt soudain et prolongé de l'unité (sauf un bâtiment occupé par des personnes plus âgées : un risque que ne prendrait plus M. Burniaux même s'ils ont un poêle au mazout, la chaleur étant vitale pour ce profil d'utilisateur). Même si on sait que les fondations juridiques du projet sont stables, on perçoit que tout repose sur les épaules et la bonne volonté d'un tout petit nombre de personnes. Le casting du gérant de l'exploitation doit être mené avec soin.

L'exploitant loue l'installation et récupère les certificats verts, indispensables pour ses finances. Si l'exploitant compte sur la production d'électricité, c'est bien les certificats verts qui en découlent qui sont essentiels. Ainsi, lorsque la pile d'un compteur digital dans les habitations est plate, s'il s'agit bien d'une perte en fourniture d'électricité, ce n'est pas aussi grave que la perte d'un certificat vert. Les certificats verts sont octroyés sur la base d'un compteur dans l'unité depuis 2011.

Une casse moteur, c'est vite 25.000 à 30.000 euros de perdus. Pareil pour une mise à l'arrêt de l'unité. Ce dernier point montre l'importance d'une activité continue de l'estomac.

Pour ce qui est des garanties d'entretien : prendre un contrat avec la société ayant livré le moteur peut être très coûteux, surtout concernant le volet « déplacements ». M. Burniaux a arrêté ce contrat de maintenance et se débrouille grâce à un maillage de compétences : il s'occupe du moteur tandis qu'un électronicien s'occupe du reste et qu'un garage proche et spécialisé fournit les pièces. On ressent du discours qu'un tel réseau ne se développe pas partout : il faut de la chance (concentration des bonnes compétences) et de bonnes ententes.

Si le moteur venait à devoir être remplacé, une équivalence en plusieurs moteurs serait préférable (deux moteurs de 100 kW plutôt qu'un moteur de 200 kW).

Conclusions

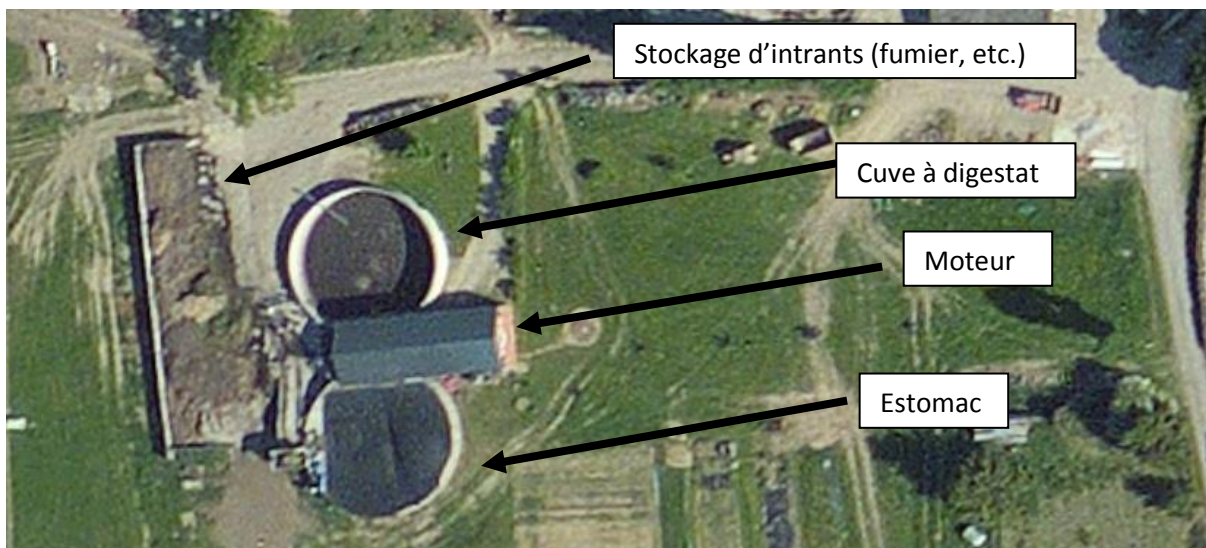
M. Burniaux insiste sur le fait qu'il faille visiter plusieurs unités de biométhanisation et interroger un maximum d'acteurs lors de l'élaboration d'un tel projet. L'expérience des précurseurs n'est reprise

dans aucune documentation mais peut être vitale pour les projets qui démarrent. La passion du métier est également indispensable, au regard de l'engagement nécessaire et des revenus qui découlent de l'exploitation de l'unité.



Ci-contre : Monsieur Marcel Burniaux explique aux visiteurs le fonctionnement de l'unité de biométhanisation de Surice. En fond : la cuve dans laquelle s'accumule le digestat.

Ci-dessous : Un schéma de l'unité de biométhanisation de Surice. Fond : Bing Maps.



**ANNEXE 2 : FICHE DE DESCRIPTION DE LA FONCTION DE PMO QUI A SERVI POUR LE
RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE RESSOURCE POUR LE COMPTE DE L'ASSOCIATION DES ALUMNI
DE SOLVAY.**



Solvay Schools Alumni is recruiting a PMO

Who we are

The Solvay Schools Alumni organization represents 20,000 alumni in more than 65 countries. Over 50 fun, business, social activities and conferences are organized each year, creating ample networking opportunities for the members, both in Belgium and in the many countries where Solvay alumni are present.

Continuously updated presence on the Web, newsletters and the quarterly « From Solvay Magazine » help tighten these relations. Each year, an updated directory is issued, also available online. Career services and other ad-hoc forms of support are also provided for members. An important role of the Solvay Schools Alumni is also to encourage and support projects that help position the Solvay Schools (ULB-VUB) as one of the World's best source for business and economic education (including the 5 year curriculum, MBA and after-MBA programs).

This is achieved namely through the organization of a fund-raising Congress every two years, through supporting (including financially) a whole range of initiatives undertaken jointly with the Solvay Schools constituencies (under the supervision of their respective Deans), and through establishing active partnerships with other alumni organizations throughout the World.

Your job as the organization's PMO

As the Solvay Schools Alumni Project Management Office (PMO) responsible, you will be accountable to the Solvay Schools Alumni Board and its Executive Committee to ensure that effective processes and tools are in place to facilitate the effective and timely running of the multiple projects initiated by the alumni organization and of projects jointly decided by the Alumni Board and the Solvay Schools authorities.

To reach this overall objective, you will be responsible to put in place:

- A facilitating process by which all stakeholders in a project are pro-actively informed about project progress, about the next steps to be accomplished, what exactly is expected from eachone in achieving set objectives and what resources are available.
- Project portfolio report metrics by which a global view can be easily drawn on overall progress, on possibly conflicting objectives, on whether a project team is on track or in need of additional support.

As PMO, you will also take appropriate initiative to foster communications among project team members and, as required, coach and mentor individual project stakeholders on ways and means to improve their personal contributions to better project results and to a more timely provision of expected deliverables.

Your profile

- You are a recent university graduate, preferably from the VUB or ULB, having studied in fields such as communication, journalism or business management.
- You are a Dutch native-speaker, with a good working knowledge of French and English, and willing to invest in becoming fully tri-lingual.

- You are willing to join a project-driven, non-profit organization, as a member of a small team (VZW/ASBL compatible mindset).
- You are an energetic and well-organized project manager, a doer (self-achiever, pragmatic and solution-driven), an outgoing communicator, a born team-player and someone who knows how to motivate others.
- You combine such qualities with a flexible, non-arrogant, enthusiastic and positive personal style and attitude.
- You are a good Microsoft practitioner (Word, Excel, Powerpoint).
- You have at least a basic knowledge of efficient project management tools and approaches and are willing to improve your skills and knowledge in this field. Some prior relevant project management experience, although not required, will be considered as a plus.

We offer

- A challenging first job experience.
- Opportunities for further career development.
- A friendly working atmosphere.
- The opportunity to develop a broad network of relations.
- A motivating compensation package.

Interested ?

**Please send your application to our consultant : Michael Bertrand at ExpertSelect
Michael.bertrand@expertselect.org – Direct line : +32-(0)10-849550**

Annexe 4

Compte-rendu du groupe de travail « Environnement et logement » Jeudi 12 septembre 2013

Présent(e)s :

Maitre d'ouvrage

Luc Coisman - Echevin

Caroline Theys – Coordinatrice du PCDR

Organe consultatif

8 personnes présentes – 4 excusés

Ordre du jour :

- Etat des lieux des lots 0
 - Réflexions sur certaines fiches-projets
-

Etat des lieux des lots 0

Sensibiliser à la problématique des déchets d'immondices

Un agent constatateur a été engagé en octobre 2011. Sa mission est de constater les infractions environnementales afin de faire en sorte que celles-ci diminuent. L'insertion d'articles dans le bulletin communal rappelle régulièrement le devoir des citoyens face au respect de l'environnement.

Idées :

- Organiser une journée où les citoyens nettoient leur quartier ou des zones de passage (Cf. Rue de Pecrot). Des sacs poubelles seraient mis à disposition ainsi qu'un système de ramassage des déchets seraient mis en place. La Commune doit se limiter à un rôle de communication et de logistique.
 - Définir les zones noires
 - mettre en lien avec les actions du groupe sentiers
 - impliquer les mouvements de jeunesse
- Créer ou acheter une application Smartphone permettant aux citoyens de dénoncer les incivilités via leur téléphone (exemple : application betterstreet¹¹).
- Se renseigner sur les poubelles à puces¹².
- Sensibiliser les enfants dans les écoles sur la gestion des déchets.

Améliorer la gestion des déchets verts

Des guides composteurs ont été formés au sein de la commune l'année passée. Aujourd'hui, ces guides réalisent leur propre expérience en vue de la partager aux citoyens par le biais d'actions encore à définir.

¹¹ Annexe 1 : Article Le Soir – Lundi 16 septembre 2013

¹² Annexe 2 : Article la Dernière Heure – Vendredi 13 septembre 2013

La Commune est actuellement en contact avec la Province afin d'installer des fascines pour contrecarrer les coulées de boues.

Idées :

- Mettre en place un système sur la commune pour récupérer les coupes de certaines essences d'arbres afin d'être autonome sur la réalisation des fascines.
- Créer des plantations sur des terrains communaux pour fournir la matière première pour les fascines
- Créer une Sensibiliser à la plantation d'essences pouvant se composter facilement
- collecte de déchets verts = poubelles vertes

Développer des actions de promotion de l'apiculture

De nombreuses actions ont vu le jour via le plan Maya. Le travail réalisé a d'ailleurs été récompensé par la remise de l'abeille de Cristal.

Idée : Ne pourrait-on pas proposer à chaque école de l'entité de construire un hôtel à insectes avec leurs élèves. Cela aurait un rôle ludique. Cette proposition sera transmise au PCDN.

Réflexions sur certaines fiches-projets

Elargir le rôle du service logement et mettre en place une régie foncière

Avant de parler de la création d'une régie foncière, il est important de connaître la situation précise de la Commune de Grez-Doiceau.

Le groupe de travail se réunira (doodle) afin de réaliser un cahier des charges reprenant entre autres les informations telles que :

- la liste des biens bâtis et non-bâtis de la Commune, du CPAS et si possible des fabriques d'églises ;
- l'affectation de ces terrains ;
- la description détaillée de chaque parcelle (type de terrain (valeur), taille, s'il est en location et si oui quel type de bail, quel type d'exploitation possible...);
- réaliser une photo de la situation actuelle.

Une fois toutes ces informations récoltées, le groupe de travail pourra réaliser une proposition au Collège communal quant à la réalisation ou non d'une régie foncière.

Il a également été proposé de scinder ce projet :

- élargir le rôle du service logement = aide aux citoyens pour la réalisation de leur projet d'habitat groupé ou intergénérationnel ;
- mettre en place une régie foncière.

Créer de l'habitat groupé

Il y a une réflexion à avoir sur l'habitat groupé. La Commune doit se positionner afin de savoir si celle-ci souhaite accueillir ou non ce type d'habitation. Il faut donner aux citoyens les moyens d'arriver à faire de l'habitat groupé (>< schéma de structure n'est pas adapté pour ce type de logement).

Divers

Certaines fiches-projets telles que la réserve silencieuse ou le parc cinéraire ont été abordées afin d'éclaircir leur finalité. Ces fiches-projets sont toutes disponibles sur le site www.pcdr.grez-doiceau.be. N'hésitez pas à les parcourir pour la prochaine réunion de ce groupe de travail. Cela permettra d'en parler plus concrètement.

Divers

Nécessité de trouver des forces vives au sein de l'administration pour assurer la coordination des projets ou le suivi de certains points spécifiques. (Commentaire personnel : certaines associations ont des dossiers tout prêts (ou en tous les cas de la documentation) pour fournir un premier éclairage sur certaines problématiques.)

Les incivilités via smartphone

TECHNOLOGIES La Hulpe est la 2^e commune à utiliser BetterStreet

- ▶ Les La Hulpois lutteront dorénavant contre les incivilités par téléphone.
- ▶ L'application BetterStreet devrait permettre d'améliorer l'efficacité et la réactivité des services communaux.
- ▶ La chasse est ouverte.

Un nid-de-poule, une barrière Nadar abandonnée, un panneau de circulation défoncé, un affaissement de voirie ou encore un amas de déchets sur la voirie. Voilà quelques-unes des premières photos prises par les utilisateurs la hulpois de l'application BetterStreet. Un système qui permet aux possesseurs de smartphone de dénoncer en trois clics les incivilités de leur commune et d'améliorer l'efficacité des services communaux. Cette application mobile (1) a été créée l'an dernier par le Bruxellois Jean-Marc Poncelet. Après Olne (Liège), La Hulpe est la deuxième commune de Belgique à souscrire à ce système qui mêle démocratie participative et esprit citoyen.

« La qualité du cadre de vie est le souci prioritaire des habitants », explique Jean-Marc Poncelet, dont le projet lui a permis d'être le lauréat du start-up



Des déchets ? L'application de Jean-Marc Poncelet permet de le signaler à la commune. © D.R.

week-end de Liège en novembre 2012. *Nous leur permettons d'aider leur commune dans la lutte contre les incivilités. L'idée est de faciliter la vie des administrations et d'améliorer le quotidien des habitants.* »

Dès que vous remarquez une incivilité, BetterStreet vous propose de prendre une photo (géolocalisée automatiquement) avec votre smartphone pour ensuite l'envoyer directement à la commune, avec éventuellement un mot d'accompagnement détaillant le contexte de l'incivilité. Un suivi de l'état d'avancement du dossier est ensuite mis en ligne (problème planifié, en cours, résolu).

« Les services communaux concernés recevront directement

les demandes, détaille le bourgmestre Christophe Dister (MR). *C'en sera par exemple fini du règne des post-it... L'efficacité sera améliorée, de même que la réactivité. Auparavant, après un coup de téléphone signalant une incivilité, il fallait envoyer un*

Dès que vous remarquez une incivilité, BetterStreet vous propose de prendre une photo

homme sur place pour vérifier les dires. La photo permettra de voir directement de quel problème il s'agit, où il est situé et d'envoyer un ouvrier régler la situation. Un autre avantage est que le problème est signalé en temps réel. Et donc

même en soirée quand les services communaux sont fermés. Nous aurons une meilleure communication entre les La Hulpois et nos services. Serons-nous débordés de demandes ? Ce sont de toute façon des problèmes que nous aurions réglés. Notre fonctionnement s'en verra amélioré plus vite. »

Quant à ceux qui craignent de voir les faits de délation se multiplier, rappelons qu'il s'agit uniquement d'incivilités présentes sur la voie publique. Et que chaque utilisateur devra s'identifier. « La pire chose pour une commune est de ne pas savoir ce qu'il se passe sur son territoire », fait remarquer Jean-Marc Poncelet.

UN MARCHÉ À PRENDRE

Les ambitions

L'application de BetterStreet est prioritairement destinée aux communes de moins de 15.000 habitants qui ne disposent pas d'énormes moyens financiers. « Seule la sous-traitance nous a permis de recourir à ce type de service, précise Christophe Dister. Nous avons déjà dans l'idée de proposer un procédé de ce type mais on s'est vite rendu compte que ce n'était pas rentable de le créer par nous-même. »

Une dizaine de communes pourrait souscrire d'ici peu à BetterStreet. Jean-Paul Poncelet entend s'attaquer au marché wallon et flamand. Une application de ce type existant déjà en Région bruxelloise. « Nous proposons un service clé sur porte, dont le tarif est lié au nombre d'habitants. » La Hulpe a par exemple investi moins de 5.000 euros. (X. A.)

Enfin, ajoutons que la commune ne compte pas en rester là. Une application liée à la promotion du commerce local et une autre liée à la vie culturelle devraient être proposées dans les prochains mois. ■

XAVIER ATTOUT

(1) Elle est disponible sur l'App Store, Google Play et en ligne sur internet.

ANNEXE 2 – Article La Dernière Heure Vendredi 13 septembre 2013

DÉCHETS

MONT-SAINT-GUIBERT



Les déchets pourraient bientôt être récoltés via des poubelles à puces, à Mont-Saint-Guibert. © DEVOGHEL

Adieu les vignettes! BONJOUR LES PUCES?

La commune veut améliorer la façon de facturer les ordures ménagères

En grande partie de par la présence du Centre d'enfouissement technique (la décharge, pour le dire de manière plus prosaïque), la problématique des déchets fait partie de l'histoire de Mont-Saint-Guibert.

C'EST CEPENDANT pour d'autres raisons que le sujet est actuellement au centre des réflexions des autorités communales.

"L'actuel système de vignettes à acheter puis à coller sur les sacs-poubelle est plutôt incohérent", souligne le bourgmestre, Philippe Evrard. "En induisant un prix identique quelle que soit la contenance du sac, il n'incite pas beaucoup à favoriser le tri des déchets. Nous avons donc décidé d'y mettre fin le 31 décembre prochain."

La suite? Il s'agira vraisemblablement pour Mont-Saint-Guibert de suivre l'exemple de nombre autres communes. À sa-

voir les sacs payants à partir du 1^{er} janvier.

Une solution qui ne sera sans doute que temporaire, l'idée étant d'in fine passer aux poubelles à puces.

"Nous sommes pour l'instant en pourparlers avec d'autres entités du Brabant wallon telles que Chastre (NDLR: où la majorité n'a jamais caché avoir une semblable intention), Court-Saint-Étienne, Villers-la-Ville, Ottignies-Louvain-la-Neuve... pour faire évoluer les collectes par l'instauration des poubelles à puces; un dispositif que personne n'a encore adopté en Brabant wallon", précise le bourgmestre.

EN WALLONIE, par contre, ces conteneurs spéciaux sont d'actualité dans une centaine de communes. Ce qui fait dire au maire guibertin que, si des questions devront se poser, les réponses inhérentes existent

déjà, comme pour ce qui est des appartements.

Les avantages? Philippe Evrard en pointe plusieurs: une meilleure gestion des ordures ménagères (notamment grâce à la filière compostable qui serait instaurée en parallèle), un rapprochement du principe du pollueur-payeur... "Précisons que rien ne se fera sans l'Intercommunale du Brabant wallon. Là, nous pensons à un horizon de trois ou quatre ans au maximum. Mais cela pourrait peut-être aller plus vite."

G. H.

"C'est un vaste débat..."

Pour l'IBW, la poubelle à puce est loin d'être une solution miracle

L'instauration de la poubelle à puce pour réduire la quantité de déchets, le débat n'est pas neuf pour l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW). Le précédent collège exécutif n'y était guère favorable et le nouveau collège en discutera au début du mois d'octobre.

Un nouveau travail d'analyse sur le sujet est aujourd'hui en cours. En sachant que pour 25 des 28 communes dans laquelle l'IBW organise les collectes, ce ne sera de toute façon pas possible avant fin 2015, pour cause de dates d'échéance des contrats actuels...

LES SPÉCIALISTES de l'IBW parlent d'un "vaste débat" à propos de ces poubelles à puce. Leur demandera-t-on de calculer le poids ou le volume? Et réduisent-elles vraiment la quantité de déchets collectée? Il est loin d'être exclu que ce qu'on ne retrouve plus dans les poubelles à puce parte ailleurs, hors de contrôle ou en tout

cas en dehors de la filière publique de ramassage des déchets.

La question des coûts est aussi à prendre en compte. "Certaines intercommunales qui ont instauré ce système diront peut-être qu'il a réduit le coût de la collecte de 180 à 150 €", concède Etienne Ofergeld, le gestionnaire de projets du secteur Déchets de l'IBW. "Mais si on est à 100 en Brabant wallon et qu'on passe à 150, le raisonnement sera différent..."

IL Y A AUSSI LE CÔTÉ pratique d'une conteneurisation. Si on renonce au sac, les poubelles individuelles en dur vont inévitablement rester sur les trottoirs durant 24h, et ça ne sera pas évident dans les centres-villes. Où par ailleurs, lors de la collecte dans les rues où les voitures sont garées pare-chocs contre pare-chocs, les préposés au ramassage devront faire des détours incessants pour trouver un chemin entre les trottoirs et leur camion...

V. F.

L'ARTI SHOW DU BÉWÉ

RETROUVEZ ARTISTEENO SUR FACEBOOK



Annexe 5

Compte-rendu du groupe de travail « Environnement et logement » Mardi 15 octobre 2013

Présent(e)s :

Maitre d'ouvrage

Caroline Theys – Coordinatrice du PCDR

Organe consultatif

8 personnes présentes – 1 excusé

Ordre du jour :

- Réalisation d'un cahier des charges en vue d'obtenir un **cadastre qualitatif** des biens publics sur le territoire de la Commune de Grez-Doiceau
-

Réalisation du cahier des charges en vue d'obtenir un cadastre qualitatif des biens publics

Avant de se lancer dans un travail de collecte de données, un membre du groupe attire l'attention sur les 3 points suivants :

- **Une réflexion sur les objectifs** que la banque de données pourrait aider à atteindre lui paraît nécessaire. Cette réflexion pourrait en effet influencer/orienter l'inventaire-même des données à collecter.

Par exemple :

- ✓ « Permettre à une régie foncière de procéder à la vente de certains actifs dans le but d'alimenter un fonds pour financer la construction d'habitations à coût modéré sur des emplacements propices et faciliter l'accès à la location ou à la propriété par des segments de population tels que ménages jeunes, familles mono-parentales, etc. »
- ✓ D'autres objectifs ...
- Il est nécessaire de s'assurer que les **compétences** (au niveau du personnel communal) en termes de capacité à structurer une base de données utile et exploitable, ainsi que la maîtrise **d'un outil indispensable** pour permettre une exploitation et une maintenance dans la durée (type « Access ») sont disponibles ou pourront être disponibles. Si cette condition n'est pas remplie, tout travail de collecte sera un effort réalisé en pure perte.
- Il serait utile, pour ne pas réinventer la roue, d'analyser la **possibilité d'utiliser des outils existants** tels que Goggle Earth et View Street pour obtenir une visualisation (mise à jour) de l'état des biens visés. (Ces vues vaudront bien toutes les photos qu'un employé communal pourra prendre et elles présentent l'avantage d'être mises à jour de manière régulière « gratuitement » par un tiers équipé pour ce faire).

Pourquoi réaliser un cadastre qualitatif ?

- Optimiser l'ensemble du patrimoine public
- Banque de données accessible à toute l'administration

Pour quel type de biens ?

La réalisation de ce cadastre qualitatif reprendra les biens appartenant à la commune, au CPAS, aux services publics et si possible aux fabriques d'église.

Classification des biens – Banque de données

(accessible à toute l'administration avec date de mise à jour des infos)

Terrains avec parcelles jointives

- Type : agricole, terrain à bâtir... (situation plan de secteur) + définir ce qu'il y a sur la parcelle (chênaie, sapinière, est-elle exploitable ?...)
- Surface
- Photos datées
- Caractéristiques techniques + qualité du bien (cfr fiche notariale¹³)
- Situation juridique (le terrain est-il libre ou loué)
- Situation déclarée <=> situation constatée
- Remarques diverses

Il sera important de préciser pour tous les terrains s'il y a une servitude, un gazoduc, un sentier sur la parcelle, est-il à chemin, quel est le type d'accès à la parcelle, l'équipement de la voirie...

Immeubles avec parcelles jointives

- Type : logement, hangar, ruine, villa 4 façades...
 - caractéristiques techniques
- Situation juridique
 - certificat énergétique
 - état : insalubrités
 - affectation actuelle (ex. : pourquoi une asbl a accès à un bâtiment et pas une autre)
- Situation urbanistique
- Caractéristiques techniques + qualité du bien (cfr fiche notariale)
- Description du bien (eau, gaz, électricité, chauffage, isolation...)
- Evolution du bien

¹³ Annexe 1 – Document complété par l'Administration communale à la demande des notaires

Annexe 6

Compte-rendu du groupe de travail « Mobilité » - Mardi 17 septembre 2013

Présent(e)s :

Maitre d'ouvrage

Luc Coisman - Echevin

Caroline Theys – Coordinatrice du PCDR

Organe consultatif

9 personnes présentes – 3 excusés

Ordre du jour :

- Réflexions sur certaines fiches-projets
-

Réflexions sur certaines fiches-projets

Aménager une place à Gastuche – Lot 3

Cette fiche-projet est destinée à la future place située dans la ZACC (zone d'aménagement communal concertée) de Gastuche.

L'objectif sera de la rendre sécurisée et conviviale. La liaison entre la future place, celle existante et les abords de la chaussée de Wavre devront être sécurisés.

Sécuriser la traversée du village de Gastuche – Lot 3

Une étude de mobilité a été réalisée précédemment où le contournement nord de Wavre et la ZACC de Gastuche étaient déjà intégrés. Aujourd'hui, il a été demandé au bureau d'étude de prendre contact avec la Région wallonne pour compléter cette étude.

Pour information, les budgets d'étude ont été libérés pour le contournement nord de Wavre.

Avant de travailler sur ces deux premières fiches, le groupe de travail attend de voir l'évolution de ces différents projets urbanistiques et de mobilité (ZACC, contournement nord de Wavre, étude de mobilité complète...).

Sécuriser la traversée du village d'Archennes – Lot 3

Actuellement, les travaux en cours consistent à la réfection des voiries (rues des Moulins et de Florival) et des trottoirs. Des zones de parking seront aménagées en dur sur la rue des Moulins afin de diminuer le stationnement intempestif sur les trottoirs et en vue de sécuriser les usagers faibles.

L'intégration d'une piste cyclable sur ces voiries n'a pas été prévue. Lors de l'élaboration du PCDR, il avait été proposé de concrétiser la piste cyclable via la ruelle des Foins et la rue des Monts (comme proposé dans le SSC) ou via la rue des Moulins.

Lors de la réunion, les membres du GT ont été invités à réfléchir sur le partage entre utilisateurs des voiries. En effet, pendant des années, la politique a été de séparer la voirie à l'attention soit des automobilistes, des cyclistes ou des piétons. N'est-il pas mieux que l'automobiliste s'attende à avoir des cyclistes sur la voirie et soit ainsi plus prudent quant à sa conduite ?

Une fois les travaux terminés (fin 2013), il sera intéressant de revenir sur cette fiche afin de réfléchir sur l'installation d'aménagements complémentaires si cela est nécessaire (panneaux de signalisation -zones 30, sens uniques...).

Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées (Lot 1)

L'objectif de cette fiche-projet est de mettre en place un réseau constitué d'un ensemble d'itinéraires courts et faciles d'accès permettant de liaisonner les villages et les pôles entre eux. L'ensemble de ces itinéraires formera un réseau fonctionnel pour des déplacements quotidiens (≠ d'un réseau de promenade) et sera principalement réservé aux déplacements des usagers non motorisés (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite).

Deux propositions, qui pourraient voir le jour rapidement, ont été proposées :

- Définir des liaisons qui peuvent être réfectionnées avec peu d'aménagements (coût minimum). Ces liaisons restent à définir.
- A l'entrée des chemins utilisables, installer des panneaux en bois signalant le nom du chemin. Cela permettrait d'indiquer aux citoyens qu'il y a un accès public (= Commune de Chaumont-Gistoux). A Grez-Doiceau, le groupe sentiers a déjà installé des panneaux pour certains sentiers.

Trois réflexions ont été soulevées :

- Définir pourquoi ces chantiers sont en mauvais états.
- Réfléchir à l'utilisation de l'éclairage pour certaines liaisons.
- Maintenir les sentiers qui ne sont pas prioritaires (= de promenades) car c'est du patrimoine communal.
- Penser à la promotion du travail effectué vers le public cible.

Le groupe de travail sera invité (Caroline va lancer un doodle pour la 2^{ème} quinzaine d'octobre) à réaliser une étude préalable reprenant :

- La mise à jour du cadastre des chemins et sentiers.
- Déterminer les itinéraires à emprunter.
- Préciser quels types d'utilisateurs pourront emprunter les liaisons.
- Détailler les lieux qui justifient l'installation de range-vélos sécurisés.
- Détailler et planifier dans le temps les aménagements à réaliser pour chacune des liaisons. Objectif de la réunion : Mettre en avant 4 liaisons.

Pour y arriver le groupe de travail se basera sur les documents cités dans la fiche-projet.

Mettre sur pied un contrat des chemins et sentiers (Lot 1)

Cette fiche-projet consiste à mettre sur pied un « contrat de chemins et sentiers ». Ce document soutiendrait une démarche visant à mettre autour d'une même table tous les utilisateurs et gestionnaires des chemins et sentiers afin de définir un programme d'actions de restauration, d'entretien et de promotion de la petite voirie publique.

La mise sur pied du « contrat des chemins et sentiers » de Grez-Doiceau comprendrait les étapes suivantes :

- Réalisation d'un inventaire des chemins et sentiers.
- Mise en place d'une commission de gestion.
- Elaboration d'un programme d'actions.

Cette fiche-projet sera également abordée lors de la réunion de fin octobre. En effet, ces deux fiches-projets du lot 1 sont étroitement liées.

Aménager des pôles intermodaux aux abords des gares et arrêts de bus principaux (Lot 2)

La Province a réalisé un appel à projet où la Commune a remis un projet pour l'aménagement de parking vélos aux abords des 4 gares situées sur la Commune de Grez-Doiceau. Dans ce projet, le type de parking n'a pas été défini (peuvent être différents en fonction des endroits).

Au moment du choix du type de parking vélo, ce serait intéressant de faire appel au GRACQ.

Le groupe de travail demande que l'on rajoute les deux arrêts de bus TEC situés à Bossut et Gottechain ainsi que l'arrêt de bus situé au carrefour de la rue des Monts et de la chaussée de Wavre.

Deux réflexions ont été soulevées :

- A-t'on déjà demandé à des habitants près des abords de gares et des arrêts de bus s'ils seraient d'accord de garder des vélos chez eux ?
- Peut-on intégrer le système VAP (Voiture À Partager) dans cette fiche-projet.

Deux propositions ont été réalisées :

- Prévoir à Doiceau un parking vélo à l'arrêt de bus situé au carrefour entre la rue de l'Eglise Saint-Pierre et l'avenue Comte G. d'Ursel.
- Ne pourrait-on pas imaginer un parking de délestage pour les véhicules près du RP de la N25 (chaussée de la Libération).

Aménager la place Ernest Dubois (Lot 2)

La Commune va faire appel à un bureau d'étude pour réaliser un plan mobilité/circulation sur Grez-centre. La place Ernest Dubois fera partie de cette réflexion.

Lors de la réalisation du cahier des charges, la fiche-projet y sera intégrée
Il sera demandé au bureau d'étude de travailler avec le groupe de travail « Mobilité ».

Différentes réflexions ont été soulevées :

- Avoir une réflexion importante sur le trafic de transit dans les rues avoisinantes (zones 30, sens uniques limités, zones résidentielles...)
- Prévoir des parkings de délestage
- Inviter les employés à se parquer à l'académie de musique ou à l'ancien écomarché (celui-ci sera peut-être racheté par la Commune. Cela permettrait d'avoir un parking important près de Grez-centre
- Prévoir devant la maison communale un espace piéton entre autres pour les événements tels que les mariages (supprimer la voirie qui sépare la Commune de la place).

Aménager la place de Pécrot (Lot 2)

Lorsque le groupe de travail abordera cette fiche-projet, il sera opportun de prendre contact avec le comité des fêtes de Pécrot et la balle-pelote. Il faudra également tenir compte de la fiche-projet relative à l'aménagement d'une maison de village à Pécrot.

Pour information, la Commune rencontrera d'ici peu les habitants de la rue Constant Wauters car les habitants en ont marre de la vitesse excessive des automobilistes. Ce sera l'occasion de parler de l'aménagement de la place.